

<http://snes-aude.fr/spip.php?article223>



Masques DIM traités au zéolithe d'argent : droit d'alerte DGI au CHSCT-SD

- FS-SSCT (ex-CHSCT : Hygiène, Santé, Sécurité, Conditions de Travail) -



Publication date: jeudi 15 octobre 2020

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Les membres FSU du CHSCT-SD de l'Aude (Éducation Nationale) ont déposé **un droit d'alerte DGI (Danger Grave et Imminent)** concernant les masques DIM traités au zéolithe d'argent.

La publication par [Reporterre](#) d'un [article](#) révélant une **possible nocivité des masques DIM** distribués aux personnels de l'Éducation Nationale n'est que le dernier épisode d'une année scolaire où le ministre Blanquer a montré le peu de cas qu'il faisait de la sécurité sanitaire au sein des écoles et des établissements scolaires.

Devant **l'absence de réponse du ministre**, [en particulier à l'Assemblée Nationale](#), sur cette question précise, la FSU et ses syndicats se mobilisent, au niveau national comme au niveau local.

L'employeur est responsable de la **santé et la sécurité des personnels**, et cela s'applique aux employeurs publics, État et collectivités territoriales.

Le droit d'alerte Danger Grave et Imminent est une procédure qui déclenche l'ouverture d'une enquête, à laquelle doit être associé le membre du CHSCT qui a émis l'alerte.

Les membres FSU du CHSCT-SD de l'Aude sont Isabelle Sarribouette et Marie-Clothilde Soubercazes (SNUipp-FSU) et Sandrine Rives-Di Giusto et Patrick Borde (SNES-FSU).

[N'hésitez pas à nous contacter.](#)